

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le **dix-huit janvier** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE (arrive à 20h32), Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

**Absents excusés :**

Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- **Cession par la commune d'une partie de la parcelle située 270, rue du commerce**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession par la commune d'une parcelle située au 270, rue du Commerce à titre gratuit.

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°77, d'une superficie de 246 m<sup>2</sup>, qui est exploitée par la société KERIMO et qui appartient actuellement à la commune. Cet espace est consacré à la démonstration de clôtures.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 21 octobre 2021 mais au nom de l'ancien propriétaire, la société Prolians, et qu'il y a lieu de redélibérer avec le nom du nouveau propriétaire.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cession par la commune de la parcelle située au 270, rue du Commerce à la société KERIMO.

- **Mise en place d'une convention avec les propriétaires des réserves d'eau dans le cadre de la défense incendie**

Monsieur PLACE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la mise en place d'une convention avec les propriétaires des réserves d'eau dans le cadre de la défense incendie.

Les propriétaires mettent à disposition de la commune un point d'eau incendie afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie des secteurs concernés.

Cette convention porte sur l'utilisation du point d'eau incendie qui est recensée au titre de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ainsi que des conditions d'utilisation, d'entretien.

Il précise que ces réserves d'eau devront toujours avoir le même niveau d'eau et si nécessaire, un apport d'eau sera réalisé.

Monsieur le Maire précise que des bornes incendies ont été installées sur quelques secteurs de la commune uniquement lorsque le réseau est conformément dimensionné pour fournir un débit suffisant.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention avec les propriétaires des réserves d'eau.

- **Eclairage public solaire - parking salle des sports**

Conformément aux statuts du SIEL, Monsieur PLACE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation des travaux de rénovation au parking de la salle des sports avec un éclairage public solaire.

Montant estimatif des travaux : 4 228 € H.T.

Il informe que ces deux candélabres métalliques ne fonctionnent plus depuis le printemps dernier, la panne se trouvant au niveau de la liaison souterraine. De plus, ces poteaux sont souvent accrochés et il serait judicieux d'en supprimer un et de déplacer le deuxième vers le city stade.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux d'éclairage public solaire sur le parking de la salle des sports.

- **Rapport d'activité 2021 de Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre des dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

- **Rapport d'activité 2021 de Roannaise de l'Eau sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte des rapports d'activité 2021 du syndicat Roannaise de l'Eau sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, conformément au dernier alinéa de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.



## QUESTIONS DIVERSES

- **Evolution de la collecte des déchets**

Madame VAZQUEZ DUDEK demande si elle doit continuer d’emmener sa poubelle au bout de sa rue. Monsieur le Maire lui répond que dans son cas, ses bacs seront dorénavant collectés devant chez elle.

Il en profite pour faire un rappel sur la nouvelle organisation et explique que d’ici 2024, les biodéchets ne devront plus être placés dans les ordures ménagères.

Monsieur DUMAS fait part d’un manque de clarté sur ce sujet. Auparavant, les emballages étaient à part des papiers et maintenant ces deux déchets vont dans le même bac à couvercle jaune. Monsieur le Maire lui répond que cette nouveauté permet de faciliter le geste de tri à la maison.

[Arrivée de Christian LAREURE]

- **Heures de bénévolat**

Monsieur le Maire donne lecture d’un email reçu en mairie. Un père de famille demande si en contrepartie de faire des heures de bénévolat, une aide financière pourrait être octroyée à sa fille pour le financement de son permis de conduire. Monsieur DUMAS trouve que la démarche est intéressante mais le risque est d’avoir énormément de demandes.

Madame PERRET informe que Roannais Agglomération le propose.

Monsieur le Maire trouve également que cette demande est très intéressante et qu’elle a le mérite d’exister. Il propose à chacun de réfléchir.

- **Nom à donner à la future maison médicale**

Monsieur le Maire informe que la commission « avenir médical » s’est réunie le 17 janvier dernier en présence d’élus, de professionnels de la santé et de l’architecte, Monsieur Boucaud. Ce dernier a présenté les plans de la future maison médicale.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à un nom qui sera donné à ce futur centre. Madame VAZQUEZ-DUDEK propose Médi’Perreux. Madame ROCH propose quant à elle, pôle santé parridin, cabinet médical la santé d’abord ou bien encore cabinet médical total santé.

- **Aménagement du rond-point en limite du Coteau début 2024.**

Monsieur le Maire rappelle que ce rond-point a été aménagé en 2020 en collaboration avec la commune du Coteau. Le prochain aménagement doit être réfléchi cette fois-ci par la commune de Perreux. Après débat, les élus proposent le thème du sport (le Tour de France, les Jeux Olympiques...)

Il est également décidé d’aménager l’autre rond-point route de Roanne avant le Tour de France. La commission communication se réunira donc le mardi 31 janvier à 19h. Pour rappel, la commune a pris à sa charge l’entretien de ce giratoire mais pour tout aménagement, une autorisation auprès du Département sera nécessaire.

- **Horaires de l'éclairage public**

Monsieur DUMAS informe que le Coteau avait mis en place de nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage public. Mais trois mois après cette mesure, l'extinction de l'éclairage public sera tous les jours de 23h à 5h. de même pour Roanne.

Il demande s'il n'est pas envisageable de revoir également nos horaires d'extinction de l'éclairage public qui est actuellement sur la plupart de la commune 22h – 6h. En effet, des personnes partent travailler à pied avant 6h du matin et se retrouvent dans le noir pour rejoindre la zone artisanale. Monsieur le Maire informe que très peu d'administrés ont fait un retour au sujet de l'extinction de l'éclairage public. Il propose donc de préparer une enquête qui sera soumise à la population. Ce point sera donc abordé à un prochain Conseil Municipal après le retour des usagers.

- **Intervention de Madame PERRET**

Elle fait part d'un mail reçu concernant l'inscription ouverte à la Journée des Femmes Elues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui aura lieu le 31 mars. Elle demande si d'autres élues sont intéressées pour y participer.

Monsieur le Maire en profite pour dire que les frais de déplacement et de repas pour des formations sont à la charge de la commune.

Madame PERRET demande s'il est possible de prévoir un aménagement sur le parking en haut de l'école publique le long des moutons pour le passage des piétons. Ce point sera abordé lors de la prochaine commission voirie.

- **Intervention de Madame VAZQUEZ-DUDEK**

Elle demande si le groupe Perreux sur Facebook est géré par la commune. Elle informe que sur ce groupe, des arnaques sont diffusées. Monsieur le Maire lui répond que malheureusement ce groupe n'est pas géré par la mairie et qu'en effet, il y a un amalgame.

- **Intervention de Madame ROUVIDAN**

Elle fait part de la dangerosité pour se rendre à pied du parking de la salle de sports jusqu'au quartier du Palair. Elle demande si un aménagement pourrait être envisagé. Monsieur le Maire lui répond qu'il est notifié sur le P.L.U qu'un aménagement sera réalisé lorsque le dernier lotissement sera terminé. Le propriétaire doit laisser une réserve de terrain qui sera nécessaire pour faire cet aménagement sur cette voie. Cependant, un aménagement provisoire peut être envisagé. Monsieur DUCROS dit que la solution provisoire serait de buser le fossé et de mettre du mobilier urbain. Ce sujet sera également abordé lors d'une commission voirie.

- **Intervention de Monsieur DUMAS**

Il demande des nouvelles de l'ouverture de l'auberge. Monsieur le Maire lui répond que l'ouverture aura lieu le 28 janvier prochain. Monsieur Pontille fait actuellement quelques travaux de rafraichissement.

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

Il informe qu'il a assisté au premier comité de pilotage du Tour de France à Roannais Agglomération. Le départ fictif aura lieu le jeudi 13 juillet au scarabée et le départ réel se fera à Perreux au niveau de la ligne droite après le rond-point du Lac, juste après l'ancien passage à niveau à 13h20. Il s'agira de la 12<sup>ème</sup> étape (Roanne – Belleville en Beaujolais, 169 km) et ce sera le

110<sup>ème</sup> anniversaire.

Des animations auront lieu tout au long de cette étape et il nous est demandé de réfléchir à des animations sur Perreux. La commission communication abordera ce sujet le 31 janvier prochain. Les Présidents des associations seront invités à cette réunion.

### RAPPEL DE DATES

- Commission finances : mercredi 25 janvier 2023 à 18h30
- Commission avenir médical : lundi 13 février 2023 à 19h
- Conseil Municipal : en janvier 2 mars 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Fabienne STALARS

~~018~~